

Délibération n°2024_10_10_19

Objet : Décision modificative n°1 du Budget de la Commune - 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix octobre, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 4 octobre 2024, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 6

Secrétaire de séance : Patricia NIVESSE

Présents :

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Olivier BOUDET - Françoise BERTOUY - Patricia NIVESSE - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc LEÏENDECKERS - Fabrice IRANZO - Benoît DELTOUR - Romain CASAS-MATEU - Karine BREITHEL - Philippe CATTIN-VIDAL - Peggy DE KERPOISSON - Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL

Absents représentés :

Brigitte RODRIGUEZ pouvoir à Jocelyne TAVERNE - Colette MORETEAU pouvoir à Romain CASAS-MATEU - Francine BOYER pouvoir à Jean-Marc LEÏENDECKERS - Pascale MARCHAL pouvoir à Françoise BERTOUY - Laurie BELTRA pouvoir à Maryline BENEDETTI - Quentin BOINET pouvoir à Xavier MIRAULT

Absents :

Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST - Bernadette CONTE-ARRANZ

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire, rapporte :

Considérant la décision de la commune de modifier le dispositif de gestion de ses attributions de compensation (AC),

Considérant sa décision de passer de l'option A à l'option B au niveau de la répartition entre attributions de fonctionnement (ACF) et d'investissement (ACI),

Il convient d'ajuster les crédits par décision modificative comme suit :

Place Carnot - CS 80005 - 34473 Pérols Cedex
Tél. : 04 67 50 45 00 - Fax : 04 67 50 11 73
E-mail : mairie@ville-perols.fr
www.ville-perols.fr

 **PORTE D'OR**
DE LA CAMARGUE 

| | option A | option B | Décision modificative |
|-----|----------------|----------------|-----------------------|
| ACF | 1 579 188,18 € | 832 536,18 € | - 746 652,00 € |
| ACI | 356 625,00 € | 1 103 277,00 € | + 746 652,00 € |

Par ailleurs la commune étant passée en M57, les amortissements sont désormais effectués au prorata temporis. Il convient d'ajuster les crédits correspondants, pour prendre en compte l'amortissement du nouveau montant d'ACI ainsi que de nouveaux investissements effectués en 2024 :

| section | Sens (opérations d'ordre) | chapitre | Décision modificative |
|----------------|------------------------------|----------|-----------------------|
| fonctionnement | dépenses | 042 | + 1 300 000,00 € |
| investissement | recettes | 040 | + 1 300 000,00 € |

Enfin, en raison de la réalisation de nombreuses études notamment de maîtrise d'œuvre liées aux travaux réalisés, il est pertinent d'augmenter les crédits des chapitres « 041 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section » pour intégrer lesdites études aux immobilisations afférentes. En effet, cette opération permet de récupérer le FCTVA en N+1 sur les montants intégrés.

L'équilibre est réalisé sur les chapitres de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (023/021).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter la DM1 du budget 2024 de la Ville :

| Section | Réel/Ordre | chapitre | Libellé Chapitre | Dépense | Recette |
|-----------------------------|-----------------------------------|----------|--|-------------------|-------------------|
| Fonctionnement | Ordre entre sections | 023 | Virement à la section d'investissement | -553 348,00 | |
| | | 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 300 000,00 | 0,00 |
| | Réel | 014 | Atténuations de produits | -746 652,00 | |
| Total Fonctionnement | | | | 0,00 | 0,00 |
| Investissement | Ordre à l'intérieur de la section | 041 | Opérations patrimoniales | 150 000,00 | 150 000,00 |
| | Ordre entre sections | 021 | Virement de la section de fonctionnement | | -553 348,00 |
| | | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,00 | 1 300 000,00 |
| | Réel | 204 | Subventions d'équipement versées | 746 652,00 | |
| Total Investissement | | | | 896 652,00 | 896 652,00 |
| Total général | | | | 896 652,00 | 896 652,00 |

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à la majorité.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 3

Philippe CATTIN-VIDAL, Peggy DE KERPOISSON, Patrick PASQUIER

Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Pérols, le 11 octobre 2024

Le Maire,

Jean-Pierre RICO

Secrétaire de séance,
Patricia NIVASSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.